



FNEC FP-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09

e-mail fo.fnecfp69@gmail.com

Lyon, le 24 juin 2026.

A Monsieur le Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services départementaux
de l'Éducation Nationale dans le Rhône.

Monsieur le Préfet
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La vague de chaleur intense, que nous subissons, est selon les scientifiques un phénomène que connaîtra régulièrement notre pays dans un proche avenir.

La situation actuelle met en évidence l'impréparation totale de l'Éducation Nationale à tous les niveaux face à ce type d'événement.

Dans beaucoup d'écoles et établissements, les locaux semblent inadaptés à ces événements qui ne sont plus exceptionnels et qui impactent directement la scolarité des élèves et les conditions de travail des agents.

Ainsi pour l'année scolaire 2025/2026, les vagues de chaleur de mai et juin représentent presque 10 % de l'année scolaire.

Pourtant depuis plus de 10 ans, les autorités nationales, académiques et départementales sont saisies de cette question par les organisations syndicales dont les syndicats de la FNEC-FP FO.

Les CHSCT, puis les F3SCT ont eu régulièrement ce point à l'ordre du jour.

Pour autant peu de mesures sont réellement mises en place pour prévenir, atténuer et protéger.

Dans le département du Rhône, on ne peut que constater l'impréparation totale qui laisse les équipes pédagogiques démunies, seules, sans instruction précise face à la gestion d'élèves dans des locaux en surchauffe. Parfois les instructions arrivent en fin de vague ou une fois l'épisode caniculaire passé.

L'impact de cette chaleur excessive sur les élèves et les personnels ne semble pas réellement pris en compte.

Alors que l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), indique qu'« au-delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés », dans nombre des classes du Rhône, la température dépasse les 35°C et s'approche parfois des 40°C.

L'invitation faite aux équipes pédagogiques par les services académiques de communiquer auprès des familles une souplesse sur les autorisations d'absence les jours de grandes chaleurs nous interroge. Cette fausse-solution est la meilleure actuellement car aucune autre sérieuse n'est proposée. Sur le long terme, elle mettra à défaut les enseignants sur les questions d'absentéisme et de responsabilité.

Le Ministre de l'Education Nationale a décidé d'un report des épreuves de baccalauréat prévues les après-midis, ce qui met en difficultés les élèves concernés, les familles et les enseignants qui doivent réorganiser en dernière minute les surveillances prévues.

Le renvoi par le gouvernement aux maires et préfets pour décider par exemple de la fermeture des écoles ou établissements n'est pas entendable, la logique de territorialisation dérèglemente totalement les conditions de travail des collègues.

Aucun recensement préalable des personnels à risque n'existe et la prise de mesure de protection pour ces personnels fragiles commence tout juste à se mettre en œuvre alors que la vague de chaleur a commencé depuis plusieurs jours.

Rien ne semble avoir été pensé pour se préparer à ce type d'événements qui arrive pourtant presque chaque année.

Pour notre part nous vous demandons de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (art. L4121-1) et nous exigeons :

- dans l'immédiat, l'octroi de tout le matériel permettant aux écoles de fonctionner en mettant les personnels et les élèves en sécurité (rafraîchisseurs, climatiseurs...) et prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité les personnels.
- l'attribution d'autorisations spéciales d'absence accordées aux personnels ayant des pathologies les rendant particulièrement vulnérables aux grosses chaleurs et la diffusion d'une information claire à tous les personnels à ce sujet ;
- un recensement des écoles et établissements les plus problématiques à partir des fiches des registres santé et sécurité au travail (même si beaucoup de collègues ne les remplissent plus constatant l'absence de réponse améliorant la situation) et des remontées de terrains. Ce recensement permettra de commencer un travail entre l'Éducation nationale et les collectivités locales devant faire avancer la rénovation efficace de toutes les écoles pour leur permettre de faire face à ces vagues de canicules qui se multiplient.

Nous restons à votre disposition Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour tout échange concernant cette situation et vous demandons d'agir pour la santé et la sécurité des élèves et des agents dans le département du Rhône.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.

Mélody Volay, secrétaire départementale de la FNEC FP FO du Rhône